

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2024**

DELIBERATION N° 2024/89

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 MAI 2024**

Date de convocation : 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 19

Absent(s) : 7

- dont suppléé(s) : 1
- dont représenté(s) : 4

Résultat du vote :

Votants : 24

- dont « pour » : 24
- dont « contre » : 0
- dont « abstentions » : 0

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI Florence**, **BARDIN Régine**, **DONNEAUD Chantal**, **GARCIER-RICHAUD Héléne**, **JACQUES Elisabeth**, **OCCELLI Chloé**, **OKROGLIC Dominique**, **PIGNATEL Agnès** et **REYNAUD Sandra**.

MM. **BOUGUYON Yvan**, **CAPEL Denis**, **FORTOUL Jacques**, **GASTON Arnaud**, **ISOARD Bernard**, **MARTIN Jacques**, **MILLION-ROUSSEAU Daniel**, **ORTUNO Miguel**, **PELLOUX Jacques**, **REYNAUD Frédéric**, et **TRON Jean-Michel**.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **BANCILLON BOË Fabienne**, **GARCIER Clarisse** (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **MATTERA Wendy** et **VAGINAY RICOURT Sophie** (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*).

MM. **BARNEAUD Christophe** (*pouvoir à ALLEMANDI Florence*), **FRANQUEBALME Jean-Pierre** (*pouvoir à GASTON Arnaud*) et **OLIVERO Albert** (*suppléé par MARTIN Jacques*)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BARDIN Régine

C.C.V.U.S.P. - Séance du 25 juin 2024

Ordre n°1

Délibération n°2024/89

Classification ACTES : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 15/07/2024
Publié le **29 JUL. 2024**
ID : 004-200072304-20240625-D2024_89-DE

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 28 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 28 mai 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

Mme

Signé par : Elisabeth
Date : 11/07/2024
Qualité : Présidente



UES.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.